

ARRETE n° 75/2017

Portant autorisation de stationnement sur la voie publique
en faveur de la SARL AMBULANCE VETIVER
représentée par son gérant
Monsieur Joseph Jean Max PAYET

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU le Code des transports notamment l'article L.3121-2, alinéa 2,

VU la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

VU la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes portant application de la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU la demande de présentation d'un successeur à titre onéreux pour l'autorisation de stationnement n°23, de la part de monsieur Guy Daniel CLERVILLE en faveur de la SARL AMBULANCE VETIVER représentée par son gérant associé monsieur Joseph Jean Max PAYET,

VU l'arrêté n°111/2014 du 7 mai 2014 portant délégation de fonctions de monsieur Mohamed DJAFFAR M'ZE, conseiller municipal,

CONSIDÉRANT que satisfaction peut être donnée aux intéressés au regard de la législation en vigueur,

ARRÊTE

Article 1^{er} .- L'autorisation de stationnement n°23 délivrée à **monsieur Guy Daniel CLERVILLE**, et qui l'a exploitée pendant plus de 5 ans, est transférée à la **SARL AMBULANCE VETIVER** représentée par son gérant associé monsieur Joseph Jean Max PAYET.

Article 2 .- Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie et publié au lieu habituel de l'affichage.

Article 3 .- Le Directeur général des services, les agents de la police municipale, le Commandant de la brigade de gendarmerie et monsieur Joseph Jean Max PAYET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le
Le Député-Maire
L'élue(e) délégué(e)

08 FEV. 2017



Mohamed DJAFFAR M'ZE

Notifié le : 14-02-2017
Signature de l'intéressé :